

Présidence	: Schnyder Jacques
Membres	: Affolter Vincent, Alves Florence, Berberat Cédric, Bigler Frank, Blanchard Laurent, Charpié Eric, Curty Nicolas, Devaux Julien, Diaz José, Flotron Pascal, Fromaigeat Nolwenn, Lauper Ursula, Mérillat Emy, Monnerat Matilde, Mornod Christophe, Ochsenbein Maxime, Raetzo Ismaël, Salerno Patricia, Sassi Sebastien, Schindler Christine, Utermann Marc, Viloz Franco, Weber Loïc, Weibel Denis
Secrétaire	: Lenweiter Thierry
Secrétaire PV	: Bassin Michael
Admin. des finances	: Beuchat Charles-André
1ère Vice-Présidente	: Bouchat Julie
2ème Vice-Présidente	: Doriot Géraldine
Scrutateurs	: Charpilloz Eric, Moeschler Cédric
Lieu et début séance	: Salle communale, Malleray / 19h00

## 1. Appel et approbation de l'ordre du jour

### 01.0303 Sessions

#### Représentation du Conseil communal

Jufer Jacques-Henri, Maire; Mohni Ismaël, Braun Monnerat Joëlle, Blaesi Stève, Furer Josian, Affolter Grégory, conseillers communaux. Raetzo Pierre-Michel, Vice-maire, est excusé.

**M. Jacques Schnyder, Président**, ouvre la séance avec les salutations et constate que celle-ci est légalement constituée. Le Président rappelle les usages pour le déroulement de la séance. Il informe de l'absence de M. Pierre-Michel Raetzo, conseiller communal. Il félicite M. Maxime Ochsenbein pour son accession au Grand Conseil.

Le Président indique que le Bureau a reçu une lettre, de la part de M. José Diaz, pour HSV, que les membres du CG ont également reçue au sujet du traitement de l'interpellation Eclairage nocturne. Le Bureau lui a répondu avec copie aux membres du CG.

Le Président informe de la démission de Mme Ursula Lauper pour cause de déménagement au 1er juillet; la procédure suit son cours pour son remplacement.

Le Président informe avoir reçu cinq questions orales (MM. Christophe Mornod, Pascal Flotron, Eric Charpié, Frank Bigler, et Mme Géraldine Doriot). Il clôt le registre des dépositions.

Personne ne s'oppose à ce que son nom apparaisse dans le procès-verbal publié sur internet.

Le Président constate, après appel, que 30 membres sont présents.

L'ordre du jour se présente ainsi :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 27 mars 2023
3. Déclarations de principe des groupes
4. Informations au sujet de la Piscine couverte de l'Orval SA
5. Approbation des comptes 2022
6. Prise de connaissance du programme de législature 2023-2026
7. Réponse à la motion 2023/01 « S'attaquer très rapidement à des entretiens importants de nos collègues »
8. Réponse à l'interpellation 2023/01 « Éclairage nocturne »

9. Approbation du règlement du Service social Centre-Orval
10. Suppression du règlement du fonds de financement spécial « Renouvellement de la machine à peindre »
11. Suppression du règlement du fonds de financement spécial relatif à l'entretien des surfaces de jeu du stade de football à Bévillard et du centre sportif à Malleray
12. Suppression du règlement concernant le fonds de financement spécial relatif à l'entretien des routes et des ouvrages annexes
13. Informations de la Commission d'accompagnement Chemenay 11
14. Informations de la Commission scolaire
15. Informations de la Commission de gestion et de surveillance
16. Informations du Conseil communal
17. Informations du Président du Conseil général sur les interventions déposées (art. 26, 28, 30, 32)
18. Questions orales

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'est formulée.

**DÉCISION:** L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

## 2. Approbation du procès-verbal du 27 mars 2023

### 01.0351 Procès-verbaux

**M. Jacques Schnyder, Président,** demande si le procès-verbal du 27 mars 2023 appelle des modifications. Tel n'est pas le cas.

**DÉCISION:** Le procès-verbal du 27 mars 2023 est accepté à l'unanimité.

## 3. Déclarations de principe des groupes

### 01.0331 Propositions

**M. Jacques Schnyder, Président,** demande si des groupes souhaitent lire une déclaration. La Liste libre et le groupe HSV se sont annoncés.

**M. Franco Villosz, Liste libre,** fait cette déclaration: "Le Bikepark Valbirse récemment inauguré jouit d'une belle fréquentation et il faut sincèrement s'en réjouir. Je vois la file des voitures, souvent avec remorques ou même des camping-cars aux immatriculations de toute la Suisse s'aligner le long du chemin au nord de la N 16. Valbirse doit profiter de ces nouveaux touristes pour leur montrer ses autres centres sportifs ou culturels. Pour ceux qui viennent un week-end au Bikepark, les membres du CG de la Liste Libre estiment qu'il serait judicieux de les informer via un dépliant ou un tableau d'affichage de l'existence d'un trial bike parc, de la piscine, d'un cinéma pour ne prendre que trois exemples afin de leur offrir de quoi étoffer et remplir leur séjour en terre valbirsienne. Valbirse doit apprendre à se faire connaître, à se vendre, à se rendre visible,

à exister et pas seulement à faire le dos rond comme dans certaines affaires récentes. Nous encourageons nos autorités à investir et s'investir pour mieux faire connaître notre commune."

**M. José Diaz, HSV**, fait cette déclaration: "Le groupe HSV souhaite que chaque parti, groupe et élu, qu'il soit au Conseil communal ou au Conseil général, soit traité de manière égale et transparente. Le travail de chacun mérite le respect que le peuple lui a confié. Nous sommes dotés d'outils pour un travail constructif et chacun d'entre eux est soumis à une procédure qui lui est propre. Si une motion, une interpellation ou une question orale est déposée, chacun de ces dépôts fait l'objet d'un traitement bien ordonné. Nous sommes tous miliciens, nous tentons de régler les affaires du mieux possible mais nous sommes tenus à respecter les formes. Nous avons demandé un règlement formel de notre interpellation ce qui, et j'en remercie le Bureau, fait l'objet d'un point à l'ordre du jour. Ce n'est pas un cadeau fait à un groupe ou une personne mais la procédure à honorer. De notre côté nous mettrons tout en oeuvre pour que chaque dépôt respecte les règles établies."

## 4. Informations au sujet de la Piscine couverte de l'Orval SA

### 08.0314 Piscine couverte de l'Orval SA

**M. Jacques Schnyder, Président**, rappelle que le groupe UDC et sympathisants avait demandé lors de la dernière séance à avoir des informations sur la Piscine. Pour y donner suite, le Conseil communal a invité M. Pierre Voisard. Le Président donne la parole à M. Pierre Voisard, membre du conseil d'administration de la Piscine couverte de l'Orval SA pour Valbirse.

**M. Pierre Voisard, représentant de Valbirse au conseil d'administration de la Piscine**, rappelle que la société anonyme a été créée en mai 2021. L'année 2022 a été une bonne année par rapport à 2021. En 2021 il a fallu faire face au Covid et engager du personnel pour le contrôle de pass sanitaires. En 2022 il y a eu davantage d'entrées. La piscine compte deux employés fixes. La SA va engager au moins une personne supplémentaire, ceci pour accroître la sécurité en augmentant la surveillance aux abords des bassins quand il y a énormément de fréquentation. En compensation il y aura moins d'heures de personnel auxiliaire.

La piscine a eu très peu de rénovations depuis sa construction en 1981, hormis les façades externes et quelques petits travaux. Maintenant il faut faire des réparations. La SA a pris contact avec des ingénieurs et un architecte, nous avons pu remettre aux conseils communaux qui font partie de la SA tous les travaux nécessaires et ceux qui pourraient apporter une plus-value. L'assemblée des actionnaires aura lieu en juillet et les actionnaires devront décider dans quelle direction aller ; les montants des travaux à faire ces prochaines années oscillent entre 2,5 et 6,5 millions. Certaines choses devront être réalisées rapidement, d'autres moins. Cela dépend du montant que voudront engager les communes. Pour certains éléments, comme la chaudière de 2022, nul ne sait combien de temps elle pourra tenir. Il serait possible d'effectuer des travaux de manière échelonnée, mais nous ne sommes pas à l'abri que des éléments lâchent et il faudrait fermer la piscine dans la précipitation et trouver des artisans. Il y avait aussi une variante 1 qui serait de démolir la piscine, mais elle se monte à 1,5 million.

La première chose que la SA a mis en place c'est un nouveau système de billetterie et nous avons développé le site internet. Le conseil d'administration a aussi cherché un nouveau restaurateur. Il a conclu des partenariats avec les écoles et les moniteurs pour assurer la sécurité. Toutes les personnes qui donnent des cours ont un brevet SSS plus.

**M. Jacques Schnyder, Président**, ouvre la discussion.

**M. Maxime Ochsenbein, en son nom**, remercie M. Voisard. Il constate que la piscine est dans un état déplorable, l'eau devient même verte car le système ne fonctionne plus de manière optimale selon ses informations. Il dit que nous payons 41 ans de non investissement. Il demande d'être critique face aux anciens responsables de cette piscine. Il espère que les actionnaires se prononceront pour la variante moyenne et seront d'accord d'investir en une fois pour éviter d'avoir les mêmes problèmes qu'à Saint-Imier avec des fermetures et devoir mettre le personnel au chômage partiel.

**M. Jacques Schnyder, Président**, demande s'il y a encore des questions. Tel n'est pas le cas. Il clôt ce point.

## 5. Approbation des comptes 2022

### 08.0131 Comptes annuels

**M. Jacques Schnyder, Président**, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Le Président donne la parole à M. Grégory Affolter, conseiller communal, qui s'exprimera dans la foulée en tant que président de la Commission des finances.

**M. Grégory Affolter, conseiller communal**, donne des explications sur les comptes 2022 et une présentation est projetée à l'écran. Grégory Affolter remercie M. Charles-André Beuchat, administrateur des finances, pour son travail minutieux et de qualité dans la réalisation des comptes 2022. Ceux-ci bouclent par un excédent de revenus de CHF 166'589.39 au compte général (CHF 200'537.00 au compte global) contre un excédent de charges prévu au budget de CHF 490'158.00 (CHF 489'793.00). L'amélioration, en tenant compte des amortissements supplémentaires (réserve de politique financières), est de CHF 1'105'552.89. Les différences principales s'expliquent à moitié par des revenus plus élevés que prévus et à moitié par des charges plus faibles que prévues. Il souligne également que notre dette a diminué en 2022, mais qu'elle reste élevée, à plus de 16 millions de francs.

Grégory Affolter donne des explications sur les différences qui dépassent CHF 50'000.00:

0 – 0220.3 Achats meubles, bureaux, TV pour les locaux de l'administration + implication AZ informatique cela avait fait l'objet d'un crédit complémentaire fin 2021.

2 – 2120.3 Dédommagements des cantons et des concordats plus élevés que budgétisé.

2 – 2130.3 Solde d'année antérieure.

5 – 5792 Les dossiers ont été traités avec un personnel nettement inférieur au budget.

5 – 5799.3 Surestimation de la part du canton concernant le nombre de cas.

8 – 8736.3 Dévaluation des actions Eco-Lignière.

9 – 9100.4 Personnes morales, record depuis la fusion.

9 – 9101.4 Gains immobiliers, également très élevés.

9 – 9300 Péréquation financière, selon règles établies.

9 – 9900.3 Amortissement supplémentaire, conformément aux règles MCH2 en cas de résultat bénéficiaire.

Grégory Affolter passe en revue la liste des investissements.

Au sujet du PAE Espace Birse, les quelque CHF 211'000.00 de recettes sont des subventions cantonales par rapport aux derniers travaux 2021.

Le Conseil communal recommande l'approbation des comptes 2022.

En tant que président de la Commission des finances, il indique que ladite commission a pris connaissance des comptes lors de sa séance du 24.05.2023 et qu'à la suite de débats constructifs, celle-ci recommande l'acceptation des comptes.

**M. Jacques Schnyder, Président**, ouvre la discussion; personne ne souhaite prendre la parole. Le Président clôt la discussion et passe au vote.

**DÉCISION:** Les comptes annuels 2022 sont acceptés tels que présentés, à l'unanimité.

## 6. Prise de connaissance du programme de législature 2023-2026

### 01.0468 Programme de législature

**M. Jacques Schnyder, Président**, donne la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire**, informe que le Conseil communal a mis en évidence sept orientations stratégiques et 64 mesures ou projets. Parmi ces projets, 4 sont prioritaires: Centre de santé, bâtiments scolaires, remplacement des pavillons de l'EJC, planification financière viable en évitant une augmentation d'impôts. De nouveaux éléments pourraient évidemment arriver en cours de législature. Il rappelle que ce programme de législature est porté à la connaissance du Conseil général.

**M. Jacques Schnyder, Président**, remercie pour ce programme clair. Il ouvre la discussion.

**M. Laurent Blanchard, UDC et sympathisants**, fait cette déclaration: "Le groupe UDC et sympathisants est à de nombreuses reprises intervenu à cette tribune de manière critique. Une fois n'est pas coutume, le groupe UDC et sympathisants tient à féliciter l'exécutif pour les mesures présentées dans le programme de la législature 2023-2026. Le Conseil général et les commissions disposent d'une feuille de route claire, nette et précise avec des objectifs réalistes et mesurables. Nous remercions l'exécutif pour la qualité de ce rapport et la réalisation de ce travail."

**M. Jacques Schnyder, Président**, clôt la discussion et ce point.

## 7. Réponse à la motion 2023/1 "S'attaquer très rapidement à des entretiens importants de nos collègues"

### 01.0302 Motions, postulats, interpellations

**M. Jacques Schnyder, Président**, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Le Président donne la parole à M. Josian Furer, conseiller communal.

**M. Josian Furer, conseiller communal**, fait cette déclaration: "Comme noté dans le rapport, pour le collège de Malleray nous sommes en contact avec les Monuments historiques, un architecte et des spécialistes des fenêtres pour changer ces dernières dans les plus brefs délais. Pour le collège de Bévilad, nous faisons les entretiens courants pour le moment. Pour l'EJC, nous sommes en contact avec un architecte pour un avant-projet."

**M. Jacques Schnyder, Président**, ouvre la discussion; personne ne souhaite prendre la parole. Le Président clôt la discussion et passe au vote.

**DÉCISION:** La motion 2023/01 est acceptée à l'unanimité.

## 8. Réponse à l'interpellation 2023/01 "Eclairage nocturne"

### 01.0302 Motions, postulats, interpellations

**M. Jacques Schnyder, Président**, demande à l'auteur de l'interpellation s'il est satisfait ou non de la réponse donnée par l'exécutif.

**M. Ismaël Raetzo, HSV**, se déclare satisfait.

**M. Jacques Schnyder, Président**, demande si la discussion est demandée, auquel cas il faudrait l'aval de minimum 12 membres du Conseil général. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt la discussion et ce point.

## 9. Approbation du règlement du Service social Centre-Orval

### 02.0160 Service social Centre-Orval

**M. Jacques Schnyder, Président**, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Le Président donne la parole à Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale.

**Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale**, indique être à disposition en cas de question.

**M. Jacques Schnyder, Président**, ouvre la discussion.

**M. Maxime Ochsenbein, UDC et sympathisants**, demande une précision par rapport à l'article 18 qui dit que le personnel du Service social est engagé et indemnisé en vertu du règlement du personnel de la commune-siège. Il demande s'il y a des différences de traitement entre les communes et les services sociaux, ne faudrait-il pas s'aligner sur le barème cantonal?

**Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale**, répond que le personnel du Service social est engagé selon le barème cantonal.

**M. Jacques Schnyder, Président**, demande si la parole est requise. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt la discussion et passe au vote.

**DÉCISION:** Le règlement du Service social Centre Orval est accepté à l'unanimité.

## 10. Suppression du règlement du fonds de financement spécial "Renouvellement de la machine à peindre"

### 08.0439 Autres fonds de financements spéciaux

**M. Jacques Schnyder, Président**, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Le Président donne la parole à M. Grégory Affolter, conseiller communal. Il donnera des

explications globales pour la suppression des trois fonds de financement spéciaux. Mais une discussion et un vote auront lieu pour chacun des trois points.

**M. Grégory Affolter, conseiller communal**, fait cette déclaration et un document est projeté à l'écran: "Mon intervention concerne les points 10, 11 et 12 de l'ordre du jour, soit la suppression des règlements des fonds de financements spéciaux de la machine à peindre, de l'entretien des surfaces de jeu de football à Bévillard et du centre sportif à Malleray, ainsi que l'entretien des routes et ouvrages annexes.

Tout d'abord, je tiens à vous rassurer : mes propositions ne signifient en aucun cas que nous allons diminuer les moyens de la commune, que ce soit pour conserver un terrain de football en bon état ou que ce soit pour tracer des lignes blanches sur nos routes ou pour les entretenir. Il s'agit uniquement de recherche de simplifications administratives.

La commune de Valbirse compte 15 préfinancements spéciaux fondés sur un règlement communal. Certains de ces fonds ont été hérités des communes de Bévillard, Malleray ou Pontenet.

Tout d'abord et sans juger de leur utilité, on remarque que ces préfinancements spéciaux rendent la lisibilité des comptes difficile et alourdissent le travail de l'administration. En effet, chaque année et pour chaque préfinancement spécial, nous pouvons/devons attribuer et prélever certains montants, selon les règlements définis. Ce travail est relativement fastidieux, sachant que ces préfinancements ne concernent pas tous des domaines critiques au bon fonctionnement de la commune.

Nous pouvons voir à l'écran la comparaison des écritures comptables, avec ou sans préfinancement spécial pour un cas précis. Sans aller dans tous les détails, vous remarquerez que l'on complique passablement les choses pour des montants finalement très faibles en comparaison avec notre budget annuel. Et sans pour autant que le résultat final ne change.

C'est ainsi dans un objectif de simplification du travail administratif et d'amélioration de la lisibilité des comptes qu'une analyse a été lancée concernant tous les préfinancements spéciaux. Mais au fond, quelle différence y-a-t'il entre le bon préfinancement spécial et le mauvais préfinancement spécial ? Un préfinancement spécial est utile s'il permet de lisser la charge pour des montants supérieurs à environ CHF 300'000.00 qui sont occasionnés d'une manière non-annuelle. La valeur de CHF 300'000.00 ayant été estimée selon notre budget d'environ CHF 30'000'000.00. Exemple : le fonds d'entretien des bâtiments, qui nous sera utile pour les différentes rénovations à venir. En outre, un préfinancement spécial est utile lorsque son existence permet de capter des fonds pour la commune. Deux exemples : fonds de la culture ou fonds de fusion.

Par contre, si les sommes en jeu sont faibles, le Conseil Communal est d'avis qu'il est préférable de supprimer ces préfinancements et de travailler directement avec le budget ordinaire. C'est le cas pour les 3 règlements dont la suppression est proposée aujourd'hui.

Il est important également de souligner que cela n'aura aucun effet sur nos liquidités ou nos dettes, puisqu'il s'agit uniquement d'écritures comptables. Ces montants seront finalement transférés du numéro 2930 – Préfinancement – au numéro 2999 – Résultats cumulés des années précédentes – des actifs de la commune, lesquels sont classés dans la catégorie des « capitaux propres ».

A noter que ce sujet a également été thématiqué lors de la commission des finances, sans qu'aucune opposition ne soit relevée."

**M. Jacques Schnyder, Président**, ouvre la discussion pour le point relatif à la suppression du règlement du fonds concernant la machine à peindre. Personne ne souhaite s'exprimer. Le Président clôt la discussion et passe au vote.

**DÉCISION:** La suppression du règlement du fonds de financement spécial « Renouvellement de la machine à peindre » est acceptée à l'unanimité.

## 11. Suppression du règlement du fonds de financement spécial relatif à l'entretien des surfaces de jeu du stade de football à Bévillard et du centre sportif à Malleray

### 08.0439 Autres fonds de financements spéciaux

**M. Jacques Schnyder, Président,** demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Le Président ouvre la discussion.

**M. Frank Bigler, PS et sympathisants,** fait cette déclaration: "Malgré le programme de législature au point 6 de l'ordre du jour et que nous devons tous faire des efforts pour nos écoles, nous refuserons ce point pour trois raisons: 1. J'ai contacté le président du FC Bévillard-Malleray et je suis surpris que personne ne l'ait averti sur ce sujet. Je constate que la communication n'est pas optimale. 2. D'un point de vue technique, nous pensons que ce n'est pas une bonne économie. Oui, sous les terrains nous avons des drainages. Les carottages permettent de remettre du sable et d'éviter que ceux-ci ne se bouchent. Supprimer cette opération serait la même chose que de ne pas faire les services à son auto. La facture sera beaucoup plus salée quand il faudra tout refaire. 3. Nous sommes d'avis qu'il est bien de maintenir ce fonds pour les années pénibles au niveau financier. En conclusion nous aimerions que le Conseil communal contacte les responsables du football afin de trouver une situation pérenne pour les deux parties, sachant que l'éclairage est également vieillissant. J'espère que vous comprenez notre démarche et que vous nous soutiendrez."

**M. Grégory Affolter, conseiller communal,** répond à ces remarques: "Le président du FC a été contacté et les choses ont pu lui être expliquées et il a compris. Il ne s'agit pas de ne plus procéder à des carottages mais de mettre cela dans le budget ordinaire. Il faudra faire les carottages lorsqu'ils sont nécessaires, comme nous essayons de le faire cette année si nous trouvons une entreprise assez tôt. Ce qui doit être fait sera fait. Par rapport aux années difficiles, le montant est très faible par rapport au budget et il n'est pas question de mettre des installations en péril pour économiser de l'argent pour les écoles ou d'autres projets."

**M. Jacques Schnyder, Président,** demande s'il y a d'autres interventions. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion et passe au vote.

**DÉCISION:** La suppression du règlement du fonds de financement spécial relatif à l'entretien des surfaces de jeu du stade de football à Bévillard et du centre sportif à Malleray est acceptée par 27 voix, contre 3.

## 12. Suppression du règlement concernant le fonds de financement spécial relatif à l'entretien des routes et des ouvrages annexes

### 08.0439 Autres fonds de financements spéciaux

**M. Jacques Schnyder, Président,** demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Le Président ouvre la discussion.

**M. Frank Bigler, PS et sympathisants,** fait cette déclaration: "Nous allons également refuser ce point. L'argent mis de côté durant les bonnes années permettait de réparer les routes après les fuites d'eau. Sachant que l'eau est un élément de base essentiel à la vie sur terre, elle est bien trop précieuse pour la gaspiller. Comme j'ai pu lire dans le journal, notre commune consomme

beaucoup moins d'eau aujourd'hui qu'il y a encore quelques années sans en augmenter le prix. Nous pensons que ce compte permettra de poursuivre ce travail, bien sûr toujours en bonne intelligence. Il sera très utile pour les années pénibles financièrement. En conclusion, nous pensons qu'il faut bien évaluer les conséquences d'une suppression sur ce bien aussi inestimable et qui a toujours plus tendance à se raréfier avec des étés toujours plus chauds."

**M. Grégory Affolter, conseiller communal**, répond à ces remarques: "Le maintien de la valeur de nos conduites d'eau ne dépend pas ce fonds. Là il s'agit des routes. Le préfinancement pour le maintien de la valeur de l'eau est séparé et financé entièrement par la taxe."

**M. Jacques Schnyder, Président**, demande s'il y a d'autres interventions. Tel n'est pas le cas. Il clôt la discussion et passe au vote.

**DÉCISION:** La suppression du règlement concernant le fonds de financement spécial relatif à l'entretien des routes et des ouvrages annexes est acceptée par 24 voix et 6 abstentions.

## 13. Informations de la Commission d'accompagnement Chemenay 11

### 01.0511 Commissions spéciales ou non permanentes

**M. Jacques Schnyder, Président**, donne la parole à M. Nicolas Curty, président de la Commission d'accompagnement Chemenay 11.

**M. Nicolas Curty, président de la Commission d'accompagnement Chemenay 11**, explique les activités réalisées par la commission depuis le 27 mars 2023 et le crédit complémentaire de CHF 555'000.00 voté par le Conseil général ainsi que les activités à venir. Avril-mai: adjudications des travaux par le Conseil communal; mai: établissement de la planification par l'architecte; juin-septembre: réalisation des travaux; octobre: réception des travaux et décompte final; novembre: présentation au Conseil général. M. Nicolas Curty donne des explications au sujet des finances. En enlevant CHF 170'000.00 pour couvrir des dépassements déjà opérés, il reste CHF 385'000.00 pour terminer les travaux. Des travaux pour un montant de CHF 380'000.00 ont été adjudiqués; dans ce montant il y a des réserves pour l'inflation et des divers et imprévus pour un total de CHF 53'000.00. L'effet de l'inflation a donc été minime sur la fixation des prix, nous avons même eu des baisses sur passablement de postes."

**M. Jacques Schnyder, Président**, ouvre la discussion; personne ne souhaite prendre la parole. Le Président clôt la discussion et ce point.

## 14. Informations de la Commission scolaire

### 01.0501 Commissions permanentes

**M. Jacques Schnyder, Président**, donne la parole à M. Marc Utermann, président de la Commission scolaire.

**M. Marc Utermann, président de la Commission scolaire**, fait cette déclaration: "Dans quelques jours nous aurons terminé une nouvelle année scolaire riche en événements. Une de plus

en moins diront certains. Je veux personnellement retenir que cette année scolaire aura été celle du refus net de la population au projet des bâtiments scolaires.

A la prochaine rentrée, notre école comptera 330 élèves, de la 1H à la 8H (tous degrés confondus). Nous devons toujours nous poser la question de ce que nous offrons à notre population, à nos familles, à nos 330 enfants en matière d'école. Avons-nous la volonté de mettre en place à Valbirse une école avec une vision pédagogique tournée vers l'avenir, une école tournée vers les familles ? Ces dernières années m'ont vraiment mis dans le doute et j'espère sincèrement qu'une des visions stratégiques qui nous a été présentée tout à l'heure, je la cite « Valbirse s'illustre comme un pôle attractif pour les familles » sera concrètement mise en place dans le domaine scolaire. Une évolution positive de notre démographie passe par des familles qui sont attirées par le genre d'école que nous voulons offrir dans notre commune. Je me suis livré à un petit calcul et je pense ne pas être très loin de la vérité en disant que les enfants et les parents représentent presque 20% de notre population (330x3, pondéré avec le taux de natalité suisse d'environ 1.4 en 2022 – chiffres à vérifier bien sûr). L'avenir démographique (et certainement aussi en partie économique) de Valbirse est en partie basé sur cette génération.

Il me tient aussi à cœur de vous parler un peu de logistique et de la problématique des salles et des bâtiments. Je profite donc de la tribune pour rappeler qu'à la rentrée en août, la directrice de l'EJC, Mme Djamilia Bartlomé, ira travailler dans un bureau à l'administration et laissera son bureau dans l'école de Bévillard pour que l'école puisse récupérer une salle supplémentaire. Les classes de 7H auront des effectifs plus grands à la rentrée à Bévillard et des leçons d'enseignement différencié s'ajoutent également. La classe laissée libre par l'EJC permettra de retrouver un peu de souffle, mais pour combien de temps ? Malgré cette salle supplémentaire, certaines leçons de dédoublement devront tout de même se donner en salle de couture, à la bibliothèque ou en salle de chant. Les deux salles « enseignement spécialisé », les salles de couture, de travaux manuels et de musique ne permettent plus de dédoublet toutes les leçons ou de prendre en charge toutes les heures consacrées aux élèves à besoins particuliers. Pour la prochaine année scolaire, il y aura 36 leçons de soutien en plus dans l'école, dont 8 projets d'intégration avec des élèves en grandes difficultés scolaires ou de comportement (on parle ici de troubles autistiques, troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité, retard mental). Avec la mise en œuvre de l'intégration scolaire, ces élèves doivent être pris en charge dans l'enseignement ordinaire. Je dépose ici ces quelques éléments pour qu'ils figurent au procès-verbal et pour qu'ils puissent aussi nous inciter tous à réfléchir juste dans nos idées sur l'avenir de nos bâtiments et de nos classes d'école.

J'aimerais aussi souligner ce soir que la directrice de notre école, Mme Monica Macary, nous quittera fin juillet. Je suis le seul rescapé à la commission scolaire depuis ses débuts en 2016 et c'est avec beaucoup de sincérité que je peux dire ce soir que j'ai apprécié travailler avec elle. Elle avait des idées, des objectifs, une vision pédagogique de l'école... De grandes connaissances du système scolaire, aucun parti pris, aucun copinage, une ligne et s'y tenait, beaucoup de compétence ont fait d'elle une directrice très professionnelle, même si parfois sa rigueur pouvait déranger certains. Ses sept années de direction ont marqué notre école. Elle a su franchir les obstacles laissés par une fusion scolaire communale sous-estimée et difficile et créer UNE seule école primaire de Valbirse avec de nouvelles ambitions. De par son engagement au sein de la Conférence latine des chefs d'établissements de la scolarité obligatoire, elle a pu faire rayonner le nom de l'école de Valbirse plus loin que la vallée de Tavannes et même récemment par-delà l'Atlantique lors d'un sommet de l'éducation organisé par l'OCDE. Personnellement, je ne peux que regretter que notre stabilité au niveau des autorités scolaires et notre vision politique n'aient pas toujours été à la hauteur de son engagement. J'aimerais ce soir lui souhaiter bon vent pour la suite de sa carrière dans son nouveau poste de directrice de profil Qualité pour la Suisse-romande.

Le 1<sup>er</sup> août, nous accueillerons donc un nouveau directeur en la personne de M. Nicolas Rubin, actuellement enseignant à Tavannes. Je lui souhaite d'ores et déjà plein succès dans cette nouvelle tâche qui l'attend dans notre commune.

Au niveau des remerciements, la commission scolaire tient aussi à remercier la société Prélude qui aura mis gracieusement à disposition de la collectivité plusieurs personnes comme patrouilleurs pendant six mois pour sécuriser la traversée de la route pour nos élèves. La tâche n'a pas toujours été facile, mais le défi a été relevé avec succès. Merci donc à Pierre-Michel Raetzo et nul doute que le Conseil communal saura trouver la façon de le remercier comme il se doit pour cette action. L'avenir est très incertain au niveau des patrouilleurs scolaires et à ce stade la balle est dans le camp du Conseil communal. Je rappelle la motion 2022/01, qui a été acceptée par le Conseil général le 16 janvier dernier. Comme le relevait lors de cette séance de janvier le responsable du dicastère des écoles, je cite : « Il est impératif que des solutions à plus long terme soient cherchées », la commission scolaire espère que suite à l'annonce il y a plusieurs mois que Prélude ne fonctionnerait plus comme « patrouilleur scolaire » en août, le Conseil communal s'est mis en quête de trouver d'autres alternatives. La commission d'école fait et a déjà fait des propositions.

Pour terminer, j'aimerais vous fournir quelques informations générales suite à l'annulation du camp d'été des élèves de 8H, car il semble que plusieurs d'entre vous ont été approchés par des parents. Les informations ci-après seront générales, il est clair que je ne vais pas aborder des détails nominatifs concernant des élèves. Le camp d'été a été annulé sur décision de la commission scolaire en décembre 2022 (donc la commission sous son ancienne constitution). Les camps sont des moments de partage et de vie en communauté très appréciés des élèves et des enseignants. La décision de ne pas organiser de camp d'été avec les élèves de 8H cette année a donc été mûrement réfléchie et n'a pas été prise de gaieté de cœur. Elle a fait suite au comportement d'une majorité des élèves, car il n'était pas envisageable de partir en camp seurement avec des élèves qu'il n'était pas possible de surveiller 24h/24 et auxquels la confiance ne pouvait pas être accordée. Cette décision est regrettable, principalement pour un petit tiers des élèves dont le comportement n'a jamais posé de problème. Les élèves et parents concernés par des comportements ou des faits inadéquats ont été informés, mais il n'était pas possible de dire à chacun qui avait fait quoi. Donner des informations à des tiers qui ne sont pas concernés n'est pas possible. D'autre part plusieurs faits ont été l'œuvre de certains élèves de 8H, sans qu'il soit possible de les identifier individuellement. Une séance de prévention spéciale a été aussi mise sur pied avec la police pour tenter de rendre les élèves attentifs et conscients face à la situation. Puisque cette thématique est sur le devant de la scène ce soir et que des membres du Conseil général ont été interpellés, il me paraît important ici de citer un échantillon non exhaustif de quelques faits :

- Insultes et menaces entre élèves, y compris sur les réseaux sociaux ;
- Se mettre à plusieurs contre un élève ;
- Agression physique sur un camarade dès que l'enseignant a le dos tourné ;
- Mesquinerie et propos malhonnêtes ;
- Crier à l'injustice chaque fois qu'une sanction même minime est prononcée ;
- Manque de respect face à l'enseignant ;
- Bousculade sur le chemin de l'école ;
- Lors de petites sorties scolaires, se moquer des instructions données ;
- Se servir dans les 10h d'un élève plus jeune ;
- Badigeonner les murs des toilettes avec des excréments ;
- Graver un dessin à connotation sexuelle sur un mur dans l'école ;

Et finalement, après que les élèves ont été rendus attentifs à ces comportements,

- Certains se sont joué et moqué des patrouilleurs scolaires de Prélude, en situation de handicap, en leur demandant de fermer la route, puis sont partis en courant dans l'autre direction.

Une pétition a été signée par les parents de ces classes et ceux qui l'ont demandé ont été invités individuellement pour un entretien afin d'obtenir le cas échéant des informations complémentaires. Certains parents qui n'ont pas signé la pétition avaient d'ailleurs fait cette démarche. Je précise aussi que les élèves de 8H de Pontenet ne sont pas touchés par cette mesure et ils partent en camp avec les élèves de Court, élèves qu'ils retrouveront d'ailleurs à l'Ecole secondaire à la rentrée. Et pour rappel, l'école n'a aucune obligation de mettre sur pied un tel camp. Comme dit plus haut, les camps sont des moments de partage et de vie en communauté très appréciés des élèves et des enseignants, mais le Plan d'Enseignement Romand (PER) ne les oblige pas. Pour les élèves de 8H ne partant pas en camp, diverses activités hors cadre sont organisées pour eux cette semaine."

**M. Jacques Schnyder, Président**, ouvre la discussion; personne ne souhaite prendre la parole. Il clôt la discussion et ce point.

## 15. Informations de la Commission de gestion et de surveillance

### 01.0501 Commissions permanentes

**M. Jacques Schnyder, Président**, donne la parole à M. Christophe Mornod, président de la Commission de gestion et de surveillance.

**M. Christophe Mornod, président de la Commission de gestion et de surveillance**, fait cette déclaration: "La Commission de gestion s'est réunie à deux reprises depuis le dernier CG. Nous avons mis en route deux nouveaux audits; le premier s'occupera du Service de la voirie et sera réalisé par Mme Selena Metthez, MM. Eric Charpié et Vincent Affolter; le second s'occupera de la crèche et sera réalisé par Mmes Julie Bouchat, Nolwenn Fromaigeat, M. Denis Weibel et moi-même."

**M. Jacques Schnyder, Président**, ouvre la discussion; personne ne souhaite prendre la parole. Il clôt la discussion et ce point.

## 16. Informations du Conseil communal

### 01.0465 Echancier, affaire en suspens

**Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale**, donne une information au sujet des repas de la crèche. Elle informe que dès la rentrée d'août les repas pour la crèche seront confectionnés non plus par le Home La Colline mais par le Foyer des Prés à Loveresse. Ces repas seront mieux adaptés à une crèche, puisque le Foyer des Prés dispose d'une crèche. Ce changement de prestataire permettra de retrouver le label Fourchette verte. Le transport sera toujours assuré par Prélude SA. Le prix de revient du repas pour les parents passe de CHF 8.50 à CHF 9.00 mais dans ce prix est comprise la collation de l'après-midi, collation qui rentre dans le concept Fourchette verte.

**Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale**, donne une information au sujet des défibrillateurs. Le territoire communal comptera deux nouveaux défibrillateurs accessibles à tout le monde; un a été installé à l'entreprise Affolter, l'autre le sera bientôt à l'entreprise Sylvac. Valbirse compte maintenant huit défibrillateurs. Selon le partenariat prévu, les entreprises qui

acquièrent un défibrillateur et qui le mettent à l'extérieur de leur bâtiment sont soutenues financièrement par la commune. Elle informe par ailleurs qu'une personne a pu être sauvée récemment grâce à un de ces défibrillateurs, celui posé vers le bâtiment où il y a l'ASAD. Une infirmière a pu l'utiliser pour une personne qui avait fait un malaise cardiaque devant le bâtiment. Une vie sauvée vaut l'investissement qu'on a à Valbirse. Avec huit défibrillateurs nous devons être l'une des communes de la région les mieux loties.

**M. Ismaël Mohni, conseiller communal**, donne une information au sujet du ramassage des déchets plastiques. Il explique que dans certaines communes du canton, comme Bienne, le plastique est récolté, est transporté en camion et en train jusque dans un autre pays pour le traiter avant qu'il ne revienne ici afin de le traiter et l'utiliser. Cette façon de faire ne convient pas à Celtor et à la commune de Valbirse. Nous sommes actionnaires de Celtor et celle-ci réfléchit à une solution meilleure ou plus écologique qui viendra prochainement.

**M. Josian Furer, conseiller communal**, donne une information au sujet du couvert de la Salle communale; il s'agit d'une réponse à une question orale du dernier CG, posée par Mme Patricia Salerno, à laquelle il n'avait pas pu répondre. Josian Furer explique qu'il ne dispose toujours pas de toutes les informations nécessaires pour donner des explications satisfaisantes. Toutefois, il a reçu jeudi passé l'information que ce couvert tient le poids de la neige. Nous avons demandé une offre pour l'arrêt-neige et il tiendra les conseillers généraux au courant par mail à ce sujet.

**M. Stève Blaesi, conseiller communal**, donne une information au sujet du projet la Magie de Noël de la Commission Bien Vivre à Valbirse. La Commission a le projet d'encourager les citoyens, mais surtout les groupes de citoyens, à se réunir pour un moment convivial. Libre à chacun d'ouvrir sa porte, réunir le voisinage autour d'un feu, d'organiser un échange avec des biscuits de Noël ou un après-midi bricolages, présenter un spectacle, planifier une balade nocturne ou chanter ou boire un thé chaud. L'idée de son intervention est de faire mûrir des activités; la Commission vous présentera plus de détails dans les mois à venir. Cette année l'idée n'est plus de remplir absolument tous les jours de l'Avent mais de proposer quelques beaux moments de convivialité et ceci notamment en groupe, par les associations par exemple.

**M. Jacques Schnyder, Président**, ouvre la discussion sur ces d'informations. Personne ne souhaite s'exprimer. Le Président clôt la discussion et ce point.

## 17. Informations du Président du Conseil général sur les interventions déposées (art. 26, 28, 30, 32)

### 01.0302 Motions, postulats, interpellations

**M. Jacques Schnyder, Président**, dit n'avoir reçu aucune intervention parlementaire (motion, postulat, interpellation ou question écrite). Il clôt ce point.

## 18. Informations du Conseil communal

### 01.0302 Motions, postulats, interpellations

**M. Jacques Schnyder, Président**, donne la parole à M. Christophe Mornod, pour la CGS.

**M. Christophe Mornod, Président de la Commission de gestion et de surveillance,** fait cette déclaration: "En date du 30 mars 2023, un courrier a été rédigé par Monsieur le Maire et le Chancelier communal à l'attention du Président de la commission de gestion et de surveillance. Ce courrier assez bref demandait, que par soucis d'économie il serait opportun de limiter le nombre de séances afin de diminuer les coûts engendrés par ces dernières. Personnellement, j'étais assez remonté à la lecture de ce courrier. Nous avons à peine eu le temps de nous constituer et de mener le début de la réflexion des futurs audits. Un sentiment de nous faire museler avant même d'avoir commencé notre travail m'a envahi. Sur ce, j'ai pris l'initiative de poser quelques questions en accord et avec le soutien des membres de la CGS:

- Finalement qu'est-ce que ce courrier veut dire?
- Si par soucis d'économie, doit-on supprimer un audit?
- Quelles autres mesures ont été prises pour réduire le déficit du budget?
- Quel est l'objectif (en francs ou en pourcents) visé par cette mesure ?
- Est-ce que toutes les commissions l'ont reçu ?

Je tiens à rappeler également que les jetons de présence de la Commission de gestion et surveillance ont représenté CHF 2'370.00 en 2021 et CHF 1'080.00 en 2022. A la lecture de ces chiffres, vous comprendrez certainement mieux ma stupéfaction ainsi que mon incompréhension envers votre courrier."

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire,** fait cette déclaration: "L'envoi du courrier est une décision du Conseil communal. L'année passée lors de la discussion du budget au sein du Conseil, on partait avec un déficit de CHF 895'000.00 qui a ensuite été ramené à CHF 599'000.00. Suite aux discussions avec la Commission des finances qui souhaitait tendre à l'équilibre, le budget a encore été revu. Au final le budget présente un déficit de quelque CHF 70'000.00. Donc nous avons dû gratter tout partout. Il ne faut pas y voir une démarche pour museler qui que ce soit. L'idée était que tout le monde participe à l'effort. Ce n'est pas à nous de dire si la CGS doit supprimer un audit. Je précise toutefois que le cahier des charges de la CGS a été modifié l'année passée et qu'elle ne s'occupe plus de préavis ni le budget ni les comptes, donc du temps qui était consacré à ces tâches pourrait être utilisé pour des audits. Et si la CGS dit que par souci d'urgence il faut faire un audit malgré les soucis d'économies, c'est de sa responsabilité. D'une manière non exhaustive, je peux citer ces exemples d'économies: crédit libre du Conseil communal qui a diminué, report d'un logiciel pour les ressources humaines, suppression de nouvelles ressources à la Voirie et à la crèche. Donc tous les services ont été concernés et l'alimentation des financements spéciaux n'a pas pu se faire comme prévu initialement par le Conseil communal. Nous n'avons pas déterminé d'objectifs en pourcentages. Nous avons envoyé ce courrier à toutes les commissions à ma connaissance, sauf à la commission d'accompagnement Chemenay 11 du fait que c'est un mandat qui a été donné par le législatif."

Suite à une remarque de M. Marc Utermann, Président de la Commission scolaire qui indique que cette dernière n'a pas reçu de courrier, le Maire relève qu'il doit s'agir d'un oubli. Ce courrier a été envoyé aux commissions du législatif et de l'exécutif.

**M. Jacques Schnyder, Président,** demande à M. Christophe Mornod s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

**M. Christophe Mornod, Président de la CGS,** se déclare partiellement satisfait.

**M. Jacques Schnyder, Président,** donne la parole à M. Pascal Flotron, PLR et sympathisants.

**M. Pascal Flotron, PLR et sympathisants,** fait cette déclaration: "Nous lisons avec une certaine surprise, pour ne pas dire une surprise certaine, que l'Office des ponts et chaussées (OPC) va supprimer 4 passages pour piétons dans notre agglomération, pour – je cite – « fréquentation insuffisante » ! Deux passages en tous cas situés sur la route cantonale (toujours bien fréquentée

nonobstant l'autoroute). On apprend par ce biais que l'OPC se penche désormais sur la « ren-tabilisation des passages pour piétons »!

Surprise certaine car de manière générale, l'accent doit être mis, fort logiquement, sur la sécurité des piétons, notamment des enfants et des personnes âgées. Je ne reviens pas sur la suppression des patrouilleurs scolaires...qui portait déjà un coup à cette sécurité. Je note que l'automobiliste conscient (soit la majorité des conducteurs) aura tendance à ralentir à proximité des bandes jaunes, mais n'aura pas / plus cette attitude s'il n'y a rien sur la route. Or:

- le premier passage supprimé est au nord du rond-point à Pontenet, donc à proximité immédiate de la gare et du futur centre de santé
- le deuxième est au sud du rond-point, donc entre le restaurant de la Place et l'ancien Denner
- le troisième en face de la BCBE, plus ou moins au débouché du « nouveau » petit chemin piétonnier qui contourne la nouvelle usine DC, et - qu'on le veuille ou non - à proximité de l'école et de l'Action Jeunesse Régionale
- enfin le quatrième devant la rôtisserie du Cerf, donc à proximité d'un restaurant et pas loin du cinéma.

C'est un secret de Polichinelle, je traverse journallement notre agglomération à pied, mais n'ai jamais vu de « compteurs de piétons » ou « caméras de surveillance » à proximité de nos passages protégés; par contre je vois des gens qui utilisent lesdits passages protégés.

Je me permets donc de demander à la commune

1. Si elle a été consultée ?
2. Si elle a pu préaviser cette mesure ?
3. Le cas échéant quel a été son préavis ?
4. Si elle entend intervenir, ne serait-ce qu'au titre de la sécurité des personnes."

**M. Ismaël Mohni, conseiller communal**, indique que la Commune a reçu une lettre avant la publication dans la Feuille officielle et que la Commune n'a pas pu préaviser cette décision. Il informe que la commune a reçu un courrier fin mai de l'OPC signifiant que selon la nouvelle norme l'OPC doit assainir les passages pour piétons selon 4 critères: la visibilité, la fréquentation, le volume de trafic et l'éclairage. Sur nos 16 passages, 4 ne remplissent pas une de ces quatre conditions. Personnellement suite à cette lettre, il a pris contact deux fois avec le signataire de la lettre pour comprendre. Il l'a informé que c'était ainsi pour l'instant et que selon eux un pas-sage peu utilisé est plus dangereux. Il faut savoir que la traversée de la chaussée sera toujours possible mais sans la priorité. Plusieurs suppressions lui paraissent délicates pour la sécurité et ce point sera mis au prochain Conseil communal pour répondre à cette lettre.

**M. Jacques Schnyder, Président**, demande à M. Pascal Flotron s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

**M. Pascal Flotron, PLR et sympathisants**, se déclare satisfait.

**M. Jacques Schnyder, Président**, donne la parole à M. Eric Charpié, en son nom personnel.

**M. Eric Charpié, en son nom**, rappelle être délégué par le Conseil communal pour les assem-blées du Centre régional de protection civile, avec un membre du Conseil. Il indique qu'en date du 15 décembre 2022 il était question pour les communes d'acquérir une palette de matériel de communication pour pallier à un éventuel blackout. Le canton met à disposition ce matériel de communication; pour cela les communes doivent remplir un formulaire. Cette mise à disposition est gratuite pour 2023, ensuite ce sera entre CHF 4'000.00 et CHF 5'000.00. Lors de la séance de la semaine passée, il a constaté que la seule commune de plus de 1'000 habitants qui n'a rien demandé c'est Valbirse. Il aimerait savoir pourquoi?

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire,** indique être au courant de ces Points de rencontre d'urgence (PRU) et cette palette de matériel. Cela va même plus loin avec le contrôle des abris. Mais il reconnaît que la commune n'a encore rien entrepris pour ces PRU. Il n'a pas pu participer à la séance du CRC la semaine passée, pris par une autre séance pour la commune. Le temps a manqué pour s'en occuper.

**M. Jacques Schnyder, Président,** demande à M. Eric Charpié s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

**M. Eric Charpié, en son nom,** se déclare partiellement satisfait.

**M. Jacques Schnyder, Président,** donne la parole à M. Frank Bigler, PS et sympathisants.

**M. Frank Bigler, PS et sympathisants,** fait cette déclaration: "Voici maintenant quelques mois que les travaux de la rue du Temple ont commencé. La route a été fermée aux piétons. Est-ce que les piétons pourront à nouveau l'emprunter à la rentrée scolaire? Car le sentier de l'église est l'itinéraire le plus court et le plus agréable pour les quartiers sous la piscine. Pour Malleray, c'est l'accès le plus simple pour monter à pied au Temple."

**M. Ismaël Mohni, conseiller communal,** indique que oui, les piétons pourront à nouveau l'emprunter dès septembre car le "noir" sera posé et nous aurons une route toute neuve.

**M. Jacques Schnyder, Président,** demande à M. Frank Bigler s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait.

**M. Frank Bigler, PS et sympathisants,** se déclare satisfait.

**M. Jacques Schnyder, Président,** donne la parole à Mme Géraldine Doriot, Liste Libre

**Mme Géraldine Doriot, Liste Libre,** fait cette déclaration: "Nous avons été interpellés par quelques citoyens au sujet de la barrière de sécurité de l'école primaire de Bévillard. Il semblerait que cette dernière ne fonctionne plus depuis un certain temps et cela nous pose les questions suivantes :

- Le CC est-il au courant de cette situation?
- Depuis quand la barrière est-elle en panne?
- Quelles en sont les raisons?
- Quand sera-t-elle réparée?

Pour la Liste Libre, il paraît extrêmement important de réparer cette panne dans les plus brefs délais, afin qu'à la prochaine rentrée scolaire cela soit en ordre. Il s'agit de la sécurité des écoliers."

**M. Josian Furer, conseiller communal,** informe que le Conseil communal est au courant de cette situation, que la barrière est en panne depuis fin février-début mars en raison d'un problème électrique; la carte électronique du moteur et le moteur réducteur de la barrière sont défectueux. Josian Furer espère que la barrière sera réparée cette semaine, mais il ne veut rien promettre car il a fallu attendre 15 semaines pour recevoir une offre d'un électricien. C'est ça qui a retardé les travaux.

**M. Jacques Schnyder, Président,** demande à Mme Géraldine Doriot si elle est satisfaite, partiellement satisfaite ou non satisfaite de la réponse.

**Mme Géraldine Doriot, Liste libre** se déclare satisfaite.



**M. Jacques Schnyder, Président**, clôt ce point. Il remercie les élus pour leur participation ainsi que l'administration communale. Il rappelle que la prochaine séance aura lieu le lundi 18 septembre. Il invite tout un chacun à prendre le verre de l'amitié qui est offert ce soir par Maxime Ochsenein. Le Président clôt la séance.

*Séance levée à 20h35*

**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VALBIRSE**

Le Président :                      Le Secrétaire :                      Le Secrétaire PV :

Jacques Schnyder                  Thierry Lenweiter                  Michael Bassin